



## Rapport d'Orientation Budgétaire - Année 2025

Les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB) sont issues du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et plus particulièrement de son article L.2312-1, relatif aux communes, qui dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Conformément à l'article L.5722-1 du même code, ces dispositions s'appliquent également aux syndicats mixtes.

Le DOB constitue la première étape de la procédure budgétaire et conditionne le vote du budget primitif.

Avant l'examen du budget, l'exécutif présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre les communes et l'EPCI,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

## CONTEXTE ECONOMIQUE

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2025, autour de 3 %. C'est également le chiffre prévu pour les États-Unis. Quant à la Chine, le taux de croissance se situerait aux alentours de 5% (croissance toutefois en baisse).

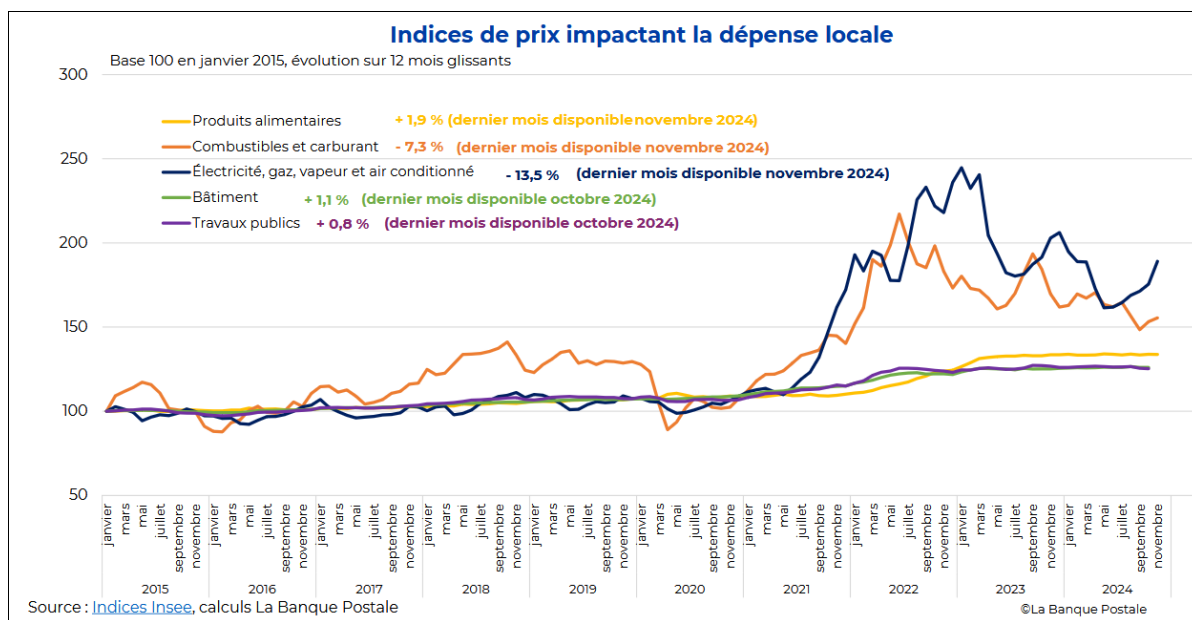
La zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait de l'ordre de 1 % en 2025, et une économie allemande toujours à l'arrêt.

La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à abaisser leurs taux directeurs sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024.

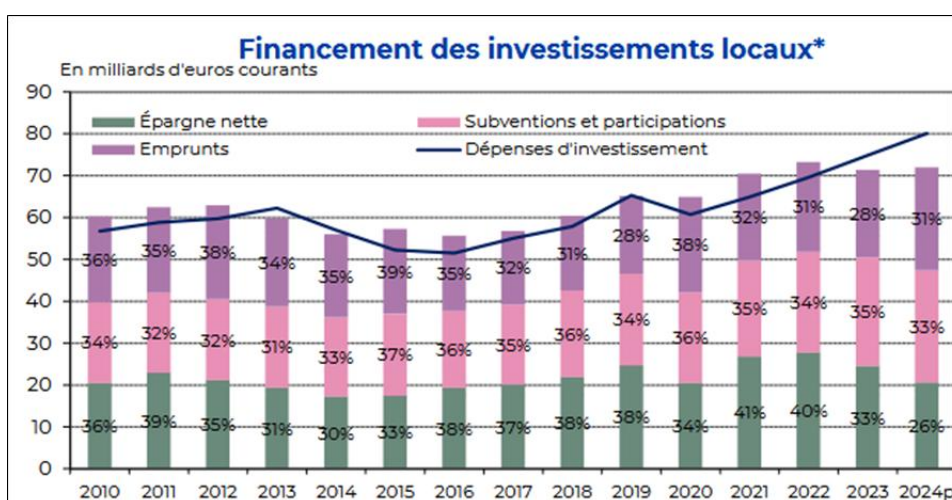
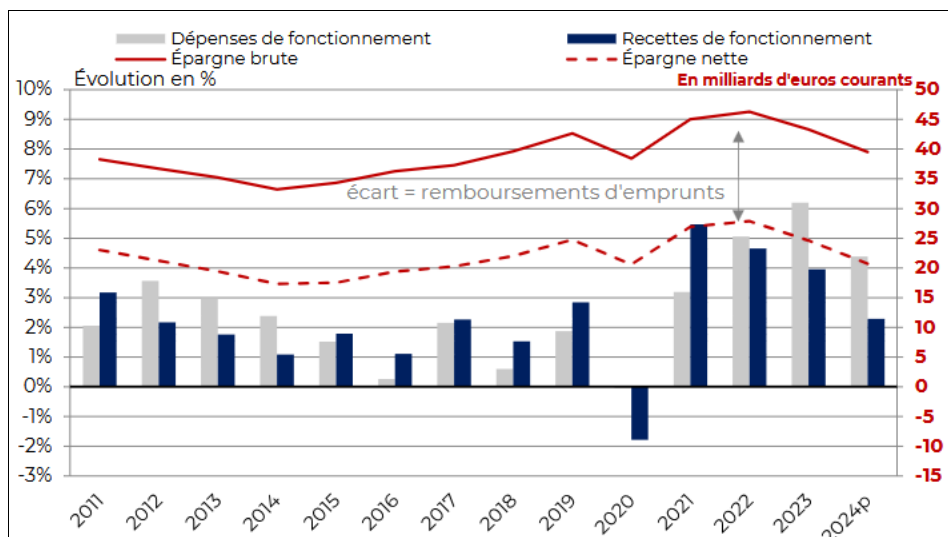
Le risque géopolitique est toujours important dans de nombreux pays, notamment en Ukraine. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible.

En France, en 2024, la croissance a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris. La croissance du PIB est estimée à 0,9 % en 2025. Cette prévision pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards qui avait été annoncé par le précédent gouvernement. Mais la réduction du déficit public devrait probablement être inférieure aux chiffres annoncés. Le déficit pourrait s'établir à 5,4 % en 2025 (contre 5,0 % attendu par le précédent gouvernement), après 6,1 % en 2024.

En moyenne annuelle, l'inflation française s'est élevée à 2,3 % en 2024 , contre une prévision de 1,7 % en 2025.



Les deux graphiques présentés ci-après témoignent d'une situation financière tendue pour les administrations publiques, notamment les collectivités.



Après plus de quatre mois de marathon parlementaire, la France s'est finalement dotée d'un budget pour 2025.

Le 6 février dernier, le Sénat a voté en faveur du projet de loi de finances permettant son adoption définitive

Cette loi de finances doit permettre de contenir le déficit public à 5,4 % du PIB en 2025, en prévoyant de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros. C'est un objectif légèrement moins ambitieux que les 5 % visés par le gouvernement Barnier, qui a échoué à faire voter son budget en décembre.

Une baisse des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont en particulier proposées.

Un effort budgétaire de 2,2 milliards d'euros est également demandé aux collectivités locales (au lieu des 5 milliards envisagés par le gouvernement à l'automne).

Le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024 mais moins que prévu initialement.

## CONTEXTE LOCAL

### 1) Rappel des missions du SMAECEA

Le SMAECEA a pour objet la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, à l'échelle des sous bassins versants de la Sambre et ce, afin d'assurer le meilleur fonctionnement possible du réseau hydraulique, ainsi que de protéger la ressource en eau sur la base d'un principe de solidarité amont-aval.

Le SMAECEA exerce cette compétence, dite GEMAPI, en lieu et place de communautés de communes et d'agglomérations qui lui ont transférée pour tout ou partie de leurs territoires. Ses missions s'appuient sur des techniques diversifiées, qu'elles soient préventives ou curatives, et sur la base de programmations pluriannuelles et hiérarchisées. Le syndicat entreprend, dans ce cadre, des études et des dossiers règlementaires pour aboutir à des travaux.

Les compétences exercées par le SMAECEA sont conformes à celles définies aux 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> du I de l'article L211-7 du code de l'environnement et lui permettent d'intervenir sur les thématiques suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- L'entretien et l'aménagement de cours d'eau, y compris leurs accès, englobant la lutte contre les rats musqués.
- La défense contre les inondations.
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

**Pour ce faire, le SMAECEA intervient dans le cadre de Déclarations d'Intérêt Général. Il s'agit de procédures instituées par la Loi sur l'eau qui permettent à un maître d'ouvrage public d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, en cas de carence des propriétaires.**

### **Territoire d'intervention du Syndicat :**

Par arrêtés préfectoraux en date pris en novembre et décembre 2023, les plans pluriannuels de restauration et d'entretien des cours d'eau situés sur le territoire du SMAECEA ont été rendus d'intérêt général par l'Etat. Ces déclarations d'intérêt général (DIG) permettent donc à notre syndicat d'intervenir sur les cours d'eau identifiés durant les 10 prochaines années, c'est-à-dire jusqu'en 2033.

Ce territoire d'intervention est composé de 3 sous bassins versants de la Sambre :

- Les 2 Helpes et affluents, représentant 314 kilomètres de cours d'eau
- La Solre, Tarsy et affluents, représentant 79 kilomètres de cours d'eau
- La Sambre Rivière, Rivierette et affluents, représentant 84 kilomètres de cours d'eau.

**Ces plans de gestion font ressortir un coût global annuel de fonctionnement prévisionnel de 615 447 € pour mener à bien les travaux d'entretien des cours d'eau situés sur le territoire géographique du SMAECEA.**

## 2) Situation financière du syndicat

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Année 2024 : DEPENSES		Pour rappel, dépenses 2023 :
Chapitre 011 : Charges à caractère général	100 660,68 €	108 903,94 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	535 366,81 €	487 327,61 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	44 885,16 €	46 109,37 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	0 €	450,00 €
Total dépenses réelles	680 912,65 €	642 790,92 €
Chapitre 042 : Dotations aux amortissements	49 824,68 €	25 060,30 €
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>730 737,33 €</b>	<b>667 851,22 €</b>
Année 2024 : RECETTES		Pour rappel, Recettes 2023 :
Chapitre 013 : Atténuations de charges	7 180,75 €	9 852,42 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	662 966,50 €	889 356,13 €
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>670 148,83 €</b>	<b>899 210,86 €</b>

Résultat de l'exercice 2024 : - 60 588,50 €

Résultat antérieur reporté : + 271 235,86 €

**=> Résultat de fonctionnement :  
+ 210 647,36 €**

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Année 2024 : DEPENSES		Pour rappel, dépenses 2023 :
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	15 763,45 €	63 149,20 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	12 806,65 €	7 916,58 €
Total des dépenses d'équipement	28 570,10 €	71 065,78 €
Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers	0 €	8 040,00 €
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>28 570,10 €</b>	<b>79 105,78 €</b>
Année 2024 : RECETTES		Pour rappel, recettes 2023 :
Chapitre 10 : Dotations et fonds divers	4 559,43 €	724,56 €
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	0 €	18 760,00 €
Total recettes réelles	4 559,43 €	19 484,56 €
Chapitre 040 : Dotations aux amortissements	49 824,68 €	25 060,30 €
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>54 384,11 €</b>	<b>44 544,86 €</b>

Résultat de l'exercice 2024 : + 25 814,01 €

Résultat antérieur reporté : + 127 593,95 €

Restes à réaliser (recettes) : 0,00 €

Restes à réaliser (dépenses) : 0,00 €

**=> Résultat d'investissement :  
+ 153 407,96 €**

### 3) Cotisations syndicales revenant au SMAECEA

Pour l'année 2025, il est proposé de maintenir le montant de la cotisation à 10,50 €, ce qui procurera une recette de fonctionnement de 641 550 € conformément au tableau ci-après. Il s'agit de la plus importante source de financement pour notre syndicat.

Périmètre du syndicat :

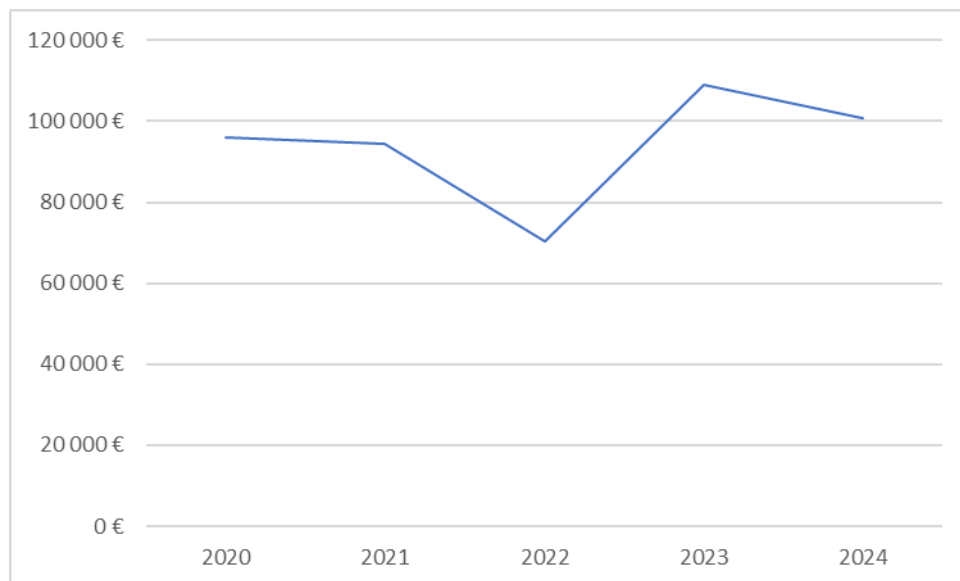
<b>Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois</b> <i>(pour l'ensemble de son territoire)</i>
<b>Communauté de Communes Sud Avesnois</b> <i>(pour Baives, Eppe-Sauvage, Féron, Fourmies, Glageon, Moustier en Fagne, Wallers-en-Fagne, Wignehies, Willies)</i>
<b>Communauté de Communes du Pays de Mormal</b> <i>(pour Landrecies, Maroilles, Le Favril)</i>
<b>Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre</b> <i>(pour Noyelles-sur-Sambre)</i>
<b>Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis</b> <i>(pour Catillon/Sambre, Ors, Rejet-de Beaulieu, La Groise)</i>
<b>Communauté de Communes Thiérache du Centre</b> <i>(pour La Flamengrie, Rocquigny, Fesmy-le-Sart, Clairfontaine, Papeux, Fontenelle, Barzy-en-Thiérache, Bergues-sur-Sambre)</i>
<b>Communauté de Communes Thiérache Sambre Oise</b> <i>(pour Etreux, Hannapes, Ribeaupville, Saint-Martin-Rivière, Vénérolles, Wassigny, Oisy)</i>
<b>TOTAL</b>

Année 2025	
Population municipale au 01/01/2025	Cotisation à 10,50 €
28 870 hab.	303 135 €
17 435 hab.	183 067 €
5 363 hab.	56 312 €
282 hab.	2 961 €
2 119 hab.	22 250 €
3 427 hab.	35 984 €
3 604 hab.	37 842 €
<b>61 100 hab.</b>	<b>641 550 €</b>

#### 4) Charges à caractère général

Ces charges sont constituées principalement des frais de carburant, des frais liés aux entretiens des véhicules et machines, des achats de petits équipements pour les services techniques, des locations immobilières, des frais d'entretien de terrains, des contrats de prestations de services, des contrats d'assurance, des frais administratifs et des honoraires.

	Chapitre 011 (ch. à caract. général)
Année 2020	96 033 €
Année 2021	94 561 €
Année 2022	70 492 €
Année 2023	108 904 €
Année 2024	100 661 €



Le montant des charges à caractère général devrait rester stable en 2025 par rapport à 2023 et 2024.



## **5) Charges de gestion courante**

Elles s'élèvent à plus de 44 885 € en 2024. Elles couvrent les dépenses correspondantes aux indemnités des élus, au reversement du soutien inflation auprès de l'Etat (perçu à tort en 2024) et aux cotisations versées au Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA) au titre du PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations). Pour mémoire, les cotisations versées jusqu'à présent par le SMAECEA au Parc Naturel de l'Avesnois pour la mise en place du PAPI ont représenté :

- 46 476 € en 2020
- 46 500 € en 2021
- 46 453 € en 2022
- 5 880 € en 2023.

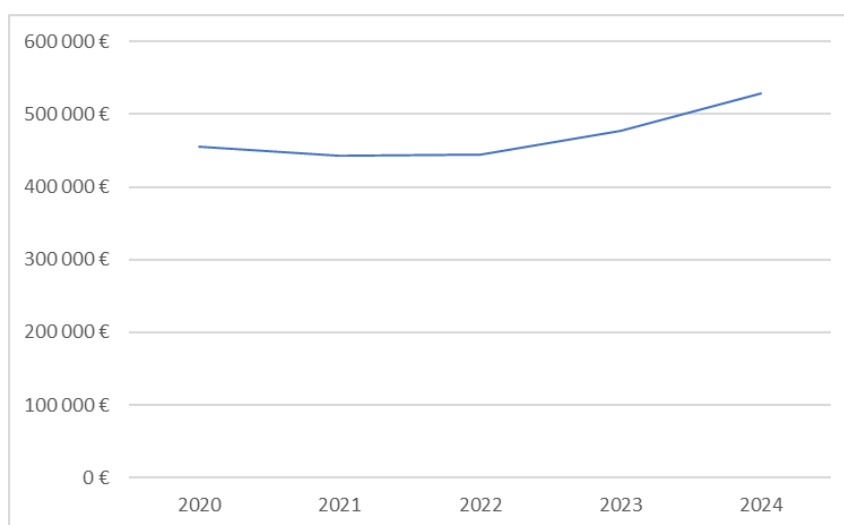
De plus, par délibération en date du 13 décembre 2023, le comité syndical a autorisé le Président à signer un avenant à la convention liant le SMAECEA au Parc Naturel.

Cet avenant engage notamment le SMAECEA à verser une cotisation supplémentaire de 10 897 € (pour les années 2024 et 2025) qui sert à finaliser les études hydrauliques et à poursuivre l'animation avec en conclusion le dépôt du PAPI complet, dont la date butoir est repoussée au 30 juin 2025.

Cette cotisation supplémentaire sera inscrite au budget primitif 2025 du syndicat.

## 6) Charges de personnel

	Chapitre 012 (ch. de personnel)	Remboursements (ASP+CPAM)	Charges de personnel résiduelles
Année 2020	471 060 €	15 121 €	<b>455 939 €</b>
Année 2021	451 033 €	8 550 €	<b>442 483 €</b>
Année 2022	459 196 €	14 850 €	<b>444 346 €</b>
Année 2023	487 328 €	9 852 €	<b>477 476 €</b>
Année 2024	535 367 €	7 181 €	<b>528 186 €</b>



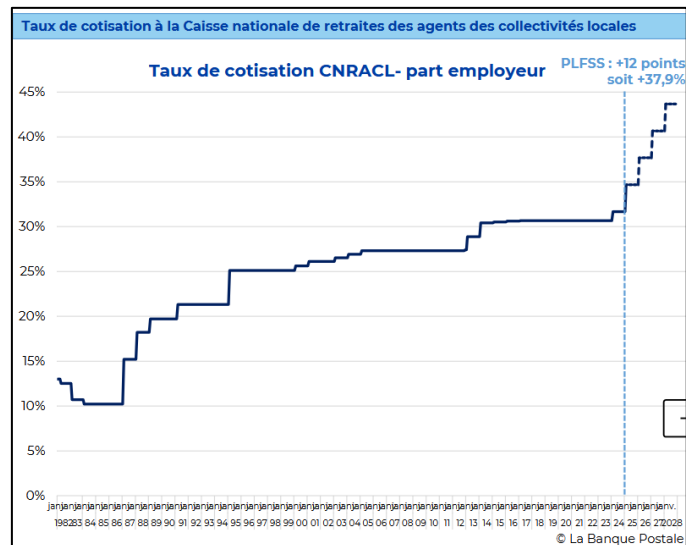
Les charges de personnel ont augmenté de manière significative en 2024 : + 10,6 %.

Cette évolution est la conséquence de plusieurs facteurs :

- L'augmentation (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024) de 5 points d'indice pour les agents (décidée par l'Etat) et les revalorisations du SMIC
- L'avancement de carrière des agents (dit « glissement, vieillesse, technicité »)
- Le versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- La mise en place du CIA (complément indemnitaire annuel)
- Le recrutement de deux agents techniques supplémentaires en contrat à durée déterminée à compter de novembre 2023.

Pour l'année 2024, la masse salariale est estimée à 565 000 € (chapitre 012). Cette estimation est fonction des paramètres suivants :

- Le taux de cotisation patronale sur les retraites des fonctionnaires titulaires (CNRACL) va augmenter de 3 points / an pendant 4 ans à partir de 2025. Cette décision pèsera sur les budgets à venir des collectivités. Elle a été prise par décret du 30 janvier 2025.



### Le taux patronal de cotisation CNRACL atteindra 43,65% en 2028

- L'avancement de carrière des agents (dit « glissement, vieillesse, technicité »)
- L'anticipation du départ à la retraite d'un encadrant technique par le recrutement d'un nouvel agent (opération de « tuilage »)

### Tableau des effectifs du SMAECEA :

Filière	Cat	Grade	Statut	Fonctions	Temps de travail	Nbre de postes pourvus	Nbre de postes vacants
Administrative	A	Attaché principal	Titulaire	Directeur administratif et financier	Tps non complet (15%)	1	/
Administrative	C	Adjoint administratif princip. de 1 <sup>e</sup> cl.	Titulaire	Secrétaire	Tps complet	1	/
Technique	B	Technicien princip. de 1 <sup>e</sup> cl.	Titulaire	Responsable technique	Tps complet	1	/
Technique	B	Technicien	Contractuel CDI	Encadrant technique	Tps complet	1	/
Technique	C	Adjoint technique princip. de 2 <sup>e</sup> cl.	Contractuel CDI	Encadrant technique	Temps complet	1	/
Technique	C	Adjoint technique	Titulaire	Agent technique	Tps complet	3	2
Technique	C	Adjoint technique	Contractuel CDI	Agent technique	Tps complet	4	/
Technique	C	Adjoint technique	Contractuel CDD	Agent technique	Tps complet	4	/
Technique	C	Adjoint technique	Contractuel CDI	Agent technique	Tps non complet (80%)	1	/

## **7) Gestion de la dette**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le SMAECEA n'a aucune dette bancaire.

## **8) Investissement**

En 2024 la section d'investissement a supporté le paiement :

- du solde des factures au CPIE « Val d'Authie » dans le cadre des missions portant sur l'établissement de nos plans de gestion pour les 10 prochaines années,
- de l'acquisition de matériels et outils pour nos services techniques.

Enfin, la section d'investissement est alimentée par deux natures de recettes propres : le fonds de compensation de TVA et la dotation aux amortissements.

**Pour l'année 2025, voici les 3 principales dépenses qui sont d'ores et déjà identifiées au budget :**

1°) Le remplacement d'un véhicule utilitaire de type « Renault Master » pour nos services techniques. Montant HT : 28 500 €.

2°) Des travaux d'aménagement de berges seront réalisés sur la commune de Dimont (techniques végétale et minérale). Les principaux postes de dépenses à prévoir sont les suivants :

- Réalisation d'une banquette d'hélophytes (23 mètres linéaires)
- Fourniture et la plantation d'une haie de charmes (37 mètres linaires)
- Réalisation d'un soutènement en gabion (15 mètres linéaires)

Le montant estimé s'élève à 27 555 € HT, auquel s'ajoutent l'étude de faisabilité réalisée préalablement et l'assistance à maîtrise d'ouvrage (5 140 € HT au total).

3°) La Commune de Dompierre/Helppe, propriétaire de la salle des fêtes riveraine de l'Helppe Majeure, a constaté en début d'année 2025 une fragilisation de sa voirie en bordure de rive. Après expertise, il s'avère que la vétusté des équipements occasionnent le lessivage de cette berge. Il convient donc d'urgence d'éviter tout affouillement subséquent de la berge (rive droite) et oblige la Commune à mettre en place une restriction de circulation piétonne pour éviter tout risque d'effondrement de la chaussée. Il est donc nécessaire pour la Commune de Dompierre/Helppe et par délégation de compétence au SMAECEA (structure dite « Gémapienne") de réaliser des études et travaux de renforcement de berge au niveau de l'abord du bâtiment, par une protection végétalisée du talus annexé.

Par ailleurs, la Commune souhaite revoir l'aménagement de l'accès sécurisé de sa salle des fêtes, tout en garantissant le bon maintien de la berge rive droite de l'Helppe Majeure. Elle souhaite faire réaliser un belvédère à l'abord de sa salle des fêtes.

Il semble donc pertinent de mutualiser les interventions et d'en déléguer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre à la Commune de Dompierre/Helppe, tout en s'acquittant de nos obligations de gouvernance gémapienne.

Le montant total HT du chantier est estimé à 122 000 €, avec la décomposition suivante :

Voirie et réseaux divers pour 21 543,00 € HT

Belvédère bois pour 40 430,00 € HT

Protection végétalisée de la berge pour 46 200,00 € HT

Maîtrise d'œuvre, CSPS, publicités : 13 827 € HT

Le SMAECEA pourrait prendre à sa charge la protection végétalisée de la berge (500 m<sup>2</sup> et 50 mètres linéaires), ainsi que la moitié du poste « Maîtrise d'œuvre, CSPS, publicités », soit un total HT de 53 113,50 €.

**Il convient également de prendre en considération les deux éléments suivants qui pourraient impacter à court terme la section d'investissement de notre budget. Pour ce faire, le recours à l'emprunt sera étudié.**

### **1°) Restauration de la continuité écologique des cours d'eau**

La restauration de la continuité écologique est une condition indispensable à l'atteinte de l'objectif de bon état des cours d'eau fixé par la Directive cadre européenne sur l'eau. En effet, nos cours d'eau sont souvent fragmentés par la présence d'infrastructures ou d'ouvrages ayant des impacts sur les écosystèmes. Ils peuvent empêcher la libre circulation des espèces aquatiques en particulier des poissons migrateurs qui accèdent difficilement ou pas du tout à leurs habitats de reproduction ou de croissance. Les obstacles ont également des impacts sur la qualité de l'eau.

Cette obligation de restauration de la continuité écologique incombe aux propriétaires de l'ouvrage. Néanmoins, avec leur accord et sur délégation, le SMAECEA peut intervenir sous réserve de l'obtention de subventions suffisantes (provenant de l'Agence de Eau et du FEDER). Ce fut déjà le cas par le passé pour plusieurs opérations, notamment sur l'Helpe Majeure et l'Helpe Mineure.

Aujourd'hui, le SMAECEA est de nouveau sollicité : il s'agit du moulin de Grand-Fayt. Le projet consisterait à la création d'un bras de contournement, avec un coût HT estimé à 600 000 €.

### **2°) Actions menées dans le cadre du PAPI**

Bien qu'elles ne devraient impacter le budget qu'à partir de 2026, d'autres dépenses d'investissement, reprises dans les 4 fiches actions qui suivent, sont également à prendre en compte pour l'établissement de notre planification pluriannuelle d'investissement.



## PAPI COMPLET Sambre

### FICHE ACTION N°6-3

# Travaux de ralentissement des écoulements du ruisseau du Moulin et du ruisseau "Rie à grives" à Avesnelles

## Objectif de l'action

Les résultats de l'étude hydraulique du PEP ont permis de caractériser l'aléa « ruissellement » sur 36 bassins versants du périmètre de la Sambre. Le secteur d'Avesnelles est ressorti comme prioritaire pour réaliser des travaux de ralentissement des écoulements, au regard des enjeux exposés et de l'historique de crue de ce secteur.

## Description de l'action

Le secteur d'étude concerne deux affluents du ruisseau du Fourmanoir à Avesnelles :

- **Zone 1 – le ruisseau du Moulin** : pour ce secteur, les inondations concernent principalement le Gamm Vert et le secteur pavillonnaire de la rue de l'Espérance/rue Victor Hugo (7 sinistrés CATNAT en 2016).
- **Zone 2 - le ruisseau « Rie à grives »** : les inondation concernent la rue du Mont Inculte lorsque le ruisseau sort de son lit à la suite de fortes averses ; elles se produisent tous les 4-5 ans (2003, 2008, 2016, 2019) avec de 10 à 30 cm d'eau dans les habitations ; on compte 9 sinistrés CATNAT en 2016. A l'aval du secteur, les caves Carpentier sont aussi touchées (notamment en 2020) : ils ont aménagé une zone de stockage sur dalle surélevée et le bâtiment est contre le cours d'eau

Le projet consiste en la création de deux ouvrages permettant de retenir un volume maximal de 9 300 m<sup>3</sup>, dimensionnés pour une période de retour trentennale.

Ce projet a fait l'objet d'une modélisation hydraulique et de plusieurs étapes de concertation afin de partager les résultats et valider le projet : plusieurs ateliers / comités techniques / comités de pilotage auprès de l'ensemble des acteurs du territoire permettant d'identifier les secteurs à enjeu, 2 journées de terrain pour ajustements des propositions : les visites de terrains ont eu lieu en présence des élus locaux, de la 3CA, du SMAECEA et du PNRA (2 /3 août 2023).

### Les effets attendus sont :

- Une diminution des hauteurs d'eau sur les secteurs inondés d'environ 5-10 cm (sur l'évènement exceptionnel cinquantennale) – dont sur la rue du Mont Inculte et au niveau du Gamm Vert
- Une réduction de l'emprise inondée sur le Gamm Vert
- Une diminution de l'aléa au droit du Gedimat
- Un débit de pointe abaissé de 71% (pour crue trentennale) sur le Ruisseau des Moulins
- Un débit de pointe abaissé de 60 % (pour Q30ans) sur le Ruisseau Rie à Grives

## Territoire concerné

Commune d'Avesnelles

### Modalités de mise en œuvre

Recrutement d'une maîtrise d'œuvre  
Finalisation des études au stade AVP/PRO  
Concertation avec la profession agricole, élus ...  
Lancement des marchés de travaux

### Pilotage de l'action

**Maitre d'Ouvrage :** SMAECEA

**Acteurs associés :** PNR de l'Avesnois, 3CA, commune d'Avesnelles

### Échéancier prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mise en œuvre prévisionnelle		x	x	x	x		

### Plan de financement

	<b>Coût total de l'action :</b>	<b>204 000,00 € HT</b>	
	Entités	Taux (%)	Coût
	SMAECEA	50%	102 000 €
Financement prévisionnel	FPRNM	50%	102 000 €
			0 €

### Indicateurs de suivi/réussite

- Finalisation des études de MOE
- Nombre de rencontres/concertations engagées
- Lancement des marchés de travaux
- Réalisation des travaux





## PAPI COMPLET Sambre

### FICHE ACTION N°6-4

#### Objectif de l'action

Les résultats de l'étude hydraulique du PEP ont permis de caractériser l'aléa « ruissellement » sur 36 bassins versants du périmètre de la Sambre. Le secteur de Cartignies est ressorti comme prioritaire pour réaliser des travaux de ralentissement des écoulements, au regard des enjeux exposés et de l'historique de crue de ce secteur.

#### Description de l'action

Le secteur concerné se situe sur le cours d'eau du Grand Rieu, à l'entrée de la zone urbaine de Cartignies.

Cartignies est une commune fortement touchée par les inondations. Un vrai mécontentement des riverains a été signalé.

Les inondations rue du Grand Rieu/Beaurepaire sont régulières lorsque le Grand Rieu sort de son lit. Jusqu'à une trentaine de maisons sont touchées (caves, garages et rez-de-chaussée), ainsi que la chaussée sur une dizaine de centimètres. Plusieurs dates récentes sont recensées : mars 2019, mars 2020 et janvier 2022.

Remarque : Les inondations sur le secteur peuvent également être influencées par le débordement de l'Helpe Mineure, néanmoins les aménagements évoqués n'auront d'effet que sur les écoulements issus du Grand Rieu.

Le projet consiste en la création d'un ouvrage permettant de retenir un volume maximal de 6 100 m<sup>3</sup>, dimensionnés pour une période de retour trentennale : la modélisation a permis de montrer que l'espace est bien mobilisé pour les crues moyennes avec un écrêtement significatif sur le pic de débit principal. Malgré sa distance à la zone inondable, le rendement hydraulique semble bon. En revanche, l'aménagement est a priori peu efficace pour les pluies exceptionnelles.

Ce projet a fait l'objet d'une modélisation hydraulique et de plusieurs étapes de concertation afin de partager les résultats et valider le projet : plusieurs ateliers / comités techniques / comités de pilotage auprès de l'ensemble des acteurs du territoire permettant d'identifier les secteurs à enjeu, 2 journées de terrain pour ajustements des propositions : les visites de terrains ont eu lieu en présence des élus locaux, de la 3CA, du SMAECEA et du PNRA (2 / 3 août 2023).

#### Les effets attendus sont :

- Une réduction de la hauteur d'eau au niveau du carrefour (côté Beaurepaire surtout) d'environ 10 cm (pour la crue moyenne) ;
- Un débit de pointe abaissé de 40% pour la Q30ans ;
- Une mise hors d'eau de quelques habitations en Q30 (bien que l'aléa simulé semble sous-estimé).

En conclusion, le secteur est très exposé, et l'aménagement d'un ouvrage devrait permettre d'améliorer la situation pour les crues fréquentes.

## Territoire concerné

Commune de Cartignies



### Modalités de mise en œuvre

Recrutement d'une maîtrise d'œuvre  
Finalisation des études au stade AVP/PRO  
Concertation avec la profession agricole, élus ...  
Lancement des marchés de travaux

### Pilotage de l'action

**Maitre d'Ouvrage :** SMAECEA

**Acteurs associés :** PNR de l'Avesnois, 3CA, commune de Cartignies

### Échéancier prévisionnel

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mise en œuvre prévisionnelle		x	x	x	x	

### Plan de financement

		Coût total de l'action :	174 960,00 € HT
	Entités	Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	SMAECEA	50%	87 480 €
	FPRNM	50%	87 480 €
			0 €

### Indicateurs de suivi/réussite

- Finalisation des études de MOE
- Nombre de rencontres/concertations engagées
- Lancement des marchés de travaux
- Réalisation des travaux



**PAPI  
COMPLET  
Sambre**

**Axe 6 :  
Ralentissement**

FICHE ACTION N°6-5

## Travaux de ralentissement des écoulements du Malakoff à Solre-le-Château

### Objectif de l'action

Concevoir, acquérir les emprises foncières et réaliser des ouvrages de ralentissement dynamique des eaux du cours d'eau le Malakoff afin de réduire les risques d'inondations à Solre-le-Château

### Description de l'action

Le secteur d'étude concerne un des affluents de La Solre (le Malakoff) qui arrive sur la zone urbaine parallèlement à la route de Liessies.

Le linéaire urbain du Malakoff a été marqué par des inondations lors des crues exceptionnelles de juin 2016 :

- La route de Liessies a été coupée avec des écoulements de surface importants en provenance des ateliers communaux et jusqu'à 1.2 à 1.4 m d'eau au n°37
- Les ateliers municipaux ont enregistré environ 20 cm d'eau
- Le point bas de la Grande rue a été inondé.

Le projet consiste en la création de deux ouvrages permettant de retenir un volume maximal de 2 900 m<sup>3</sup>, dimensionnés pour une période de retour trentennale.

Ce projet a fait l'objet d'une modélisation hydraulique et de plusieurs étapes de concertation afin de partager les résultats et valider le projet : plusieurs ateliers / comités techniques / comités de pilotage auprès de l'ensemble des acteurs du territoire permettant d'identifier les secteurs à enjeu, 2 journées de terrain pour ajustements des propositions : les visites de terrains ont eu lieu en présence des élus locaux, de la 3CA, du SMAECEA et du PNRA (2 / 3 août 2023).

#### Les effets attendus sont :

- Une diminution des hauteurs d'eau sur les secteurs inondés d'environ 5 cm (sur les événements exceptionnels) – dont plusieurs habitations sur la Grande rue
- Une réduction de l'emprise inondée sur les bâtiments municipaux
- Un débit de pointe abattu de 35% pour Q30ans

**Territoire concerné**

*Commune de Solre-le-Château  
(amont direct d'une commune  
couverte par un PPRN)*

**Modalités de mise en œuvre**

Recrutement d'une maîtrise d'œuvre  
Finalisation des études au stade AVP/PRO  
Concertation avec la profession agricole, élus ...  
Lancement des marchés de travaux

**Pilotage de l'action**

**Maitre d'Ouvrage :** SMAECEA  
**Acteurs associés :** PNR de l'Avesnois, 3CA, commune de Solre-le-Château

**Échéancier prévisionnel**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mise en œuvre prévisionnelle		x	x	x	x	

**Plan de financement**

		Coût total de l'action :	108 000,00 € HT	
		Entités	Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel		SMAECEA	50%	54 000 €
		FPRNM	50%	54 000 €
				0 €

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Finalisation des études de MOE
- Nombre de rencontres/concertations engagées
- Lancement des marchés de travaux
- Réalisation des travaux



## PAPI COMPLET Sambre

### FICHE ACTION N°6-8

## Mise en œuvre de haies brise-crue dans la vallée de l'Helpe Majeure

### Objectif de l'action

Réaliser des aménagements d'hydraulique douce afin de ralentir les écoulements dans la vallée de l'Helpe Majeure par la mise en place d'un réseau dense de haies.

### Description de l'action

Les études engagées dans le cadre du PAPI d'intention de la Sambre ont montré l'intérêt des travaux à engager au niveau du barrage du Val Joly. En complément des réflexions engagées dans ce cadre, le SMAECEA souhaite renforcer l'action de ralentissement des écoulements dans la vallée de l'Helpe Majeure, en créant un réseau de haies perpendiculaire à l'écoulement de l'Helpe, de manière rapprochée (une haie tous les 400 m en moyenne). Afin de maximiser l'effet de ralentissement, il est proposé de créer des haies sans talus, sur 3 rangées.

En supposant des haies créées depuis l'aval direct du barrage du Val Joly jusqu'à la confluence avec la Sambre, en excluant le secteur urbanisé d'Avesnes-sur-Helpe, le linéaire de haie à créer représente environ 19 km.

Le gain attendu est un décalage du pic de crue d'environ 1 heure.

Pour les haies sans talus, le coût est estimé à 25 €/HT/ml, qui comprend l'implantation de trois rangées. Le coût total d'implantation des haies est estimé à 475 000 € HT.

Le SMAECEA réalise déjà des aménagement d'hydraulique douce sur l'ensemble de son périmètre d'intervention, et assure également l'entretien. L'implantation des haies se fait sur la base du volontariat. Un conventionnement formalise l'engagement à maintenir la haie. Le SMAECEA dispose d'une DIG sur la période 2023-2032 pour la création de haies, cependant aucune haie perpendiculaire n'a cependant été incluse dans cette DIG. Une étude d'aménagement complémentaire est envisagée, afin de rattacher ces aménagements à la DIG existante : cette étude comprendra une analyse hydraulique de l'effet des haies - estimée à 25 000€ et intégrée dans le coût de l'étude.

Cette étude est envisagée en 2026-2027, l'implantation des haies pourrait démarrer dès 2027.

### Territoire concerné

Vallée de l'Helpe Majeure (PPRi  
Helpe majeure)



### Modalités de mise en œuvre

- Concertations avec les acteurs agricoles pour déterminer l'emplacement exact des haies

### Pilotage de l'action

**Maitre d'Ouvrage :** SMAECEA  
**Acteurs associés :** PNR de l'Avesnois, 3CA, CCSA, SAFER,  
Chambre d'Agriculture

### Échéancier prévisionnel

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mise en œuvre prévisionnelle	X	x	x	x	x	x

### Plan de financement

		Coût total de l'action :	500 000 € HT	
		Entités	Tau x (%)	Coût
Financement prévisionnel	SMAECEA	50%	250 000 €	
	FPRNM	50%	250 000 €	
			0 €	

### Indicateurs de suivi/réussite

- Nombre de conventionnement signés  
- Linéaire de haies implantées